

OFFRE DE FORMATION

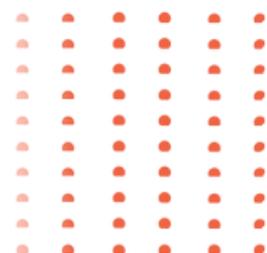
Initiation à la gestion de patrimoine
immobilier active



en distanciel

session 2024

les matinées des 18, 19 et 20 juin
puis le 17 septembre 2024





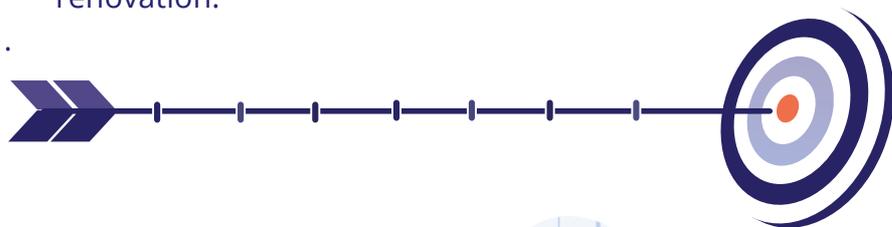
Les Collectivités Territoriales détiennent un patrimoine immobilier très important dont elles doivent assurer au quotidien la charge d'entretien, de maintenance et de mise en conformité réglementaire. Dans l'intérêt des services aux usagers et de la bonne maîtrise des finances publiques, elles ont tout intérêt à passer d'une gestion patrimoniale « subie », de maintenance corrective, à une gestion patrimoniale « active ».

L'objectif de cette formation est de donner le cadre de cette démarche active de gestion patrimoniale en 6 étapes : de la connaissance du parc jusqu'à la mise en œuvre des opérations concourant à l'optimisation des coûts et des usages des bâtiments, en passant par l'élaboration d'une stratégie patrimoniale adaptée aux ressources et aux objectifs de la Collectivité (énergie-climat, sécurité-santé, confort-accessibilité, usages-rationalisation des surfaces, coût global).

pour une appropriation suffisante des modalités d'action et de maîtrise des risques.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les enjeux de la gestion de patrimoine et les étapes d'une démarche active ;
- Proposer en interne la stratégie pour optimiser et valoriser le patrimoine immobilier à partir d'une analyse technique, financière et fonctionnelle de l'existant
- Maîtriser les grandes étapes d'un projet de rénovation.



Niveau pré-requis

Aucun pré-requis. Il est néanmoins conseillé d'avoir une culture générale en bâtiment (terminologie, réglementations, maîtrise d'ouvrage).



Outils pédagogiques

- Apports techniques
- Retours d'expérience
- Études de cas ou mises en situation
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

Méthodes d'Évaluation

- Dispositif d'évaluation des acquis sur la base de quizz

Frais d'inscription

1 000 €T par stagiaire (TVA à 0 % s'agissant de formation)

Durée

Deux journées réparties en 4 demi-journées

PUBLIC



La formation s'adresse aux personnels des collectivités territoriales concernés par la gestion de patrimoine :

- Directeurs généraux des services techniques (Communes de moins de 10 000 hab.)
- Responsables de services immobiliers (Communes ou Départements)
- Chargés de mission stratégie patrimoniale (Départements, Régions)
- Ingénieurs et techniciens en maintenance et exploitation des bâtiments

Programme



Matinée 1 : Contexte et enjeux

Séquence 1 : Connaître le contexte réglementaire et les enjeux de la GPI

Dispositif éco-énergie

Autres textes en lien avec la GPI

Enjeux techniques, juridiques, fonctionnels, réglementaires, financiers de la GPI

Retours d'expérience

Matinée 2 : Démarche de GPI active

Séquence 2 : Connaître les 6 étapes de la GPI active

Etape 1 : s'organiser

Etape 2 : Connaître

Etape 3 : Définir sa stratégie

Etape 4 : Planifier les actions

Etape 5 : Conduire les actions

Etape 6 : Suivre les évolutions

Séquence 3 : Connaître les outils de la GPI active

Les outils de connaissance (carnet d'identité, BIM, SFREU)

Les outils de stratégie (la mission de stratégie patrimoniale, le schéma directeur, ...)

Les outils financiers (subventions, CEE, intracting, CPE...)

La conduite des actions (cadrage, programmation, gestion de projet)

Démonstration d'outils

Matinée 3 : Contexte et enjeux

Séquence 4 : Organiser le suivi du patrimoine

Accessibilité

Sécurité

Santé

Énergie

Pérennité et usage

Séquence 5 : Retrouver les principales informations nécessaires à la mise en oeuvre d'une stratégie immobilière

Organiser le suivi du patrimoine

Textes réglementaires

Ressources documentaires

Aides mobilisables

Séquence 6 : Évaluer les acquis à l'issue de la formation

Bilan de la formation

Évaluation individuelle

Matinée 4 : Mise en situation professionnelle

Séquence 7 : Évaluer les bénéfices de la formation en situation professionnelle

Rappel des 6 étapes de la GPI active

Tour de table, jeux de rôles



les atouts du **cerema**

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

Coordination de la formation

Véronique RICHALET

Directrice de projets Gestion de Patrimoine
Immobilier
Cerema DTec TV

Informations et inscription :

formation.catalogue@cerema.fr